

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique VAHINE

de la société ADAMA FRANCE SAS
enregistrée sous le n°2019-0301

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 15 mai 2020,

Considérant que l'estimation de l'exposition, liée à l'utilisation du produit, est supérieure au niveau acceptable d'exposition au captane pour le travailleur, le résident enfant et les personnes présentes ;

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

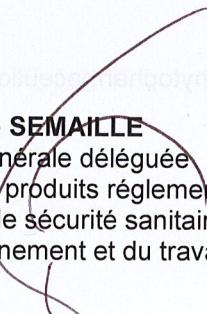
Informations générales sur le produit

Nom du produit	VAHINE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ADAMA FRANCE SAS 33 rue de Verdun 92156 SURESNES France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	660 g/L - phosphonates de potassium 360 g/L - captane
Numéro d'intrant	020-2019.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

02 JUIL. 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12613203 Pommier*Trt Part.Aér.* Maladies du feuillage	3 L/ha	3/an	28
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le travailleur, le résident enfant et les personnes présentes.			
12603211 Pommier*Trt Part.Aér.* Maladies précoces des fruits	3 L/ha	3/an	28
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le travailleur, le résident enfant et les personnes présentes.			
12613208 Pommier*Trt Part.Aér.* Stemphylose	3 L/ha	3/an	28
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le travailleur, le résident enfant et les personnes présentes.			
12603203 Pommier*Trt Part.Aér.* Tavelure(s)	3 L/ha	3/an	28
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le travailleur, le résident enfant et les personnes présentes.			